

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

Séance du Vendredi 30 Janvier 2009

Nombre de membres en exercice : 27

.....

OBJET : PROCES-VERBAL de SEANCE

Date de convocation : 23 Janvier 2009

Date de l'affichage

de l'extrait de délibération : 6 Février 2009

.....

L'an deux mille neuf, le trente janvier, le Conseil Municipal d'ECROUVES était assemblé en session ordinaire, au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de M. SILLAIRE, Maire

Etaient présents : Mme COYEN-M. KNAPEK-Mme TROUSSON-M. MAURY-Mme DEBIZE-M. CHAMPENOIS-Mme THOUVENIN-M. CAULE-Mme VALENTIN-M. VALLON-Mme AGRIMONTI-M. MELIN-M. DALICHAMPT-M. NARRAIDOO-M. GORCE-M. FASSOTTE-Mme GIROT-M. DOMINIAK-Mme BOUGIE

Etaient excusés : Mme MELLIN ayant donné procuration à Mme COYEN, M. ANSTETT à M. SILLAIRE, Mme REMILLY à M. GORCE

Etaient absents : M. BOUZOM-COUCHOT, Mme LAJUS-DEBAT, Mme TISSOT, Mme DREYER

Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du Code des Communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. MAURY, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

.....

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le retrait du point N° 4 à l'ordre du jour :

- DELEGATION au MAIRE-MARCHES PUBLICS

.....

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à la majorité (1 contre : M. DOMINIAK précisant qu'il aurait aimé une description plus précise de son propos pour le point N° 10).

Le Maire s'engage à préciser les propos de M. DOMINIAK dans le dit procès-verbal.

DEBAT d'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2009

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal prend acte du document présenté.

.../...

INSCRIPTION au MONUMENT aux MORTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à inscrire au Monument aux Morts de la commune le nom de l'Adjudant Gilles POLIN

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

GROUPEMENT de COMMANDES avec la COMMUNAUTE de COMMUNES du TOULOIS pour les TRAVAUX de REFECTION de la RUE JEAN ROSTAND-REPRESENTANT à la COMMISSION d'APPEL d'OFFRES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (4 abstentions : MM. GORCE, DOMINIAK, Mmes REMILLY, GIROT), décide :

- de désigner, après élection, un représentant titulaire et un représentant suppléant de la ville d'ÉCROUVES auprès du groupement de commandes :
 - ont été élus : - M.KNAPEK, titulaire
 - Mme COYEN, suppléante
- d'autoriser le groupement ainsi constitué à lancer un appel d'offres ouvert pour la maîtrise d'oeuvre et les travaux de la rue Jean Rostand,
- de préciser que la dépense en résultant sera imputée : pour le budget principal, aux chapitre 20 et 23
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

CONVENTION CENTRE de GESTION-PREVENTION et SANTE au TRAVAIL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle afin de permettre une prise en compte plus large de la problématique de prévention rencontrée au sein des collectivités.

VALIDATION du MONTANT DEFINITIF de l'ATTRIBUTION de COMPENSATION de TAXE PROFESSIONNELLE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le rapport de la C.L.E.C.T. en date du 17 décembre 2008 et ainsi montant des attributions de compensations définitives pour la commune, pour l'exercice 2008 et ce pour un montant de 38.663 €
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles

SUBVENTION ADEME-VEHICULE ELECTRIQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (5 contre : M. FASSOTTE -au fait que le véhicule ne remplacera pas un véhicule diesel-, MM. GORCE, DOMINIAK, Mmes REMILLY, GIROT et 1 abstention : Mme DEBIZE), décide :

- de demander à l'ADEME l'inscription des subventions pour le projet d'achat d'un véhicule électrique sans permis
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôt la séance.

Le Maire,

R. SILLAIRE